ser à l'État sigu ca semblé. Nous ne sommes pas persuadés que tous les proportionnalistes d'ici aiment la proportionnelle pour elle-même. (Applaudissements à gauche).

On veut continuer la manœuvre qui, pendant deux ans, par trop d'intransigeance, a repoussé les textes de conciliation. (Protestations à droite). De cette manœuvre, aucun républicain ne peut être, ni la dupe, ni le complice. (Applaudissements à gauche).

M. Jaurès. — Si M. Abel Ferry a voulu se faire pardonner par nos adversaires le concours intermittent qu'il nous a prêté... (Vives interruptions à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Ferry se lève à son banc et réclame énergiquement la parole pour répliquer immédiatement.

M. Jaurès refuse de la lui céder.

Le président. — Vous aurez, monsieur Ferry, la parole dans un instant.

M. Jaurès. — Je m'étonne qu'après les paroles qu'a prononcées M. Ferry, et dont il pourra mesurer la portée en les relisant demain à l'« Officiel », il ne me permette pas une brève réplique.

S. M. Abel Ferry a le souci de ne pas pousser à l'aigu le conflit entre les deux Assemblées, je regrette qu'il n'ait pas essayé de faire prévaloir ailleurs son autorité. Ce n'est pas par une abdication du suffrage universel qu'on résoudra ce conflit. Bien au contraire, c'est en affirmant que la volonté de la Chambre reste ferme et inébranlable. Voilà pourquoi nous demandons à tous ceux qui veulent la réforme électorale de maintenir leurs votes antérieurs. (Applaudissements à l'extrême gauche, à droite et au centre).

M. Ferdinand Buisson. — Je remplis un devoir élémentaire en relevant les accusations d'intransigeance portées contre la commission du suffrage universel. Je vous demande d'enregistrer ma protestation. La commission a fait une œuvre de transaction et non une œuvre d'intransigeance.

Dans l'avant-dernière séance du Sénat, on a communiqué à l'Assemblée une décision prise, paraît-il, par la délégation des gauches. Le Sénat en a fait grand état.

Dans ces conditions, ne trouvez-vous pas nécessaire de manifester votre sentiment et de dire que c'est par erreur qu'on nous a imputé une semblable palinodie ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'ordre du jour pur et simple est adopté

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix au milieu d'une vive agitation.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Pendant le pointage du scrutin les députés échangent avec les nombreux sénateurs venus au Palais-Bourbon des colloques très animés.

La séance est reprise à 3 heures 50.

Le président proclame le résultat du scrutin.

PAR 290 VOIX CONTRE 252 L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE EST ADOPTÉ.

De formidables applaudissements accueillent à gauche ce résultat. Tous debout, radicaux et radicaux-socialistes applaudissent vigoureusement. A l'extrême gauche et à droite se font entendre les cris de : « Sus au Sénat ! A bas le Sénat ! ».

Alors de nouveau un tonnerre d'applaudissements roule sur tous les gradins des gauches radicales. Vive la République ! crie-t-on. « Sus au Sénat ! », « A bas le Sénat ! » répondent les unifiés. Le centre et la droite poussent des cris inarticulés.

Une troisième fois un crépitement de bravos à gauche. Sur quoi le président lève la séance et rapidement mais non sans vacarme, la salle se vide tandis que se répercutent encore les derniers échos de cette manifestation [illegible].

La Chambre est ajournée à mardi.

Une interview de M. Barthou

Paris, 20 mars.

M. Barthou, chargé par le Président de la République de la mission de former le nouveau cabinet, a commencé dès ce soir ses visites de consultation.

La première visite, a-t-il dit, aux journalistes, qu'il a faite dans la soirée, a été pour M. Briand.

« Après avoir conféré avec MM. Antonin Dubost, président du Sénat, et Paul Deschanel, président de la Chambre, j'ai pris l'avis de ces deux personnages éminents et il m'est apparu que l'un et l'autre approuvaient pleinement mes intentions.

» Je me suis rendu ensuite chez M. Ribot avec qui j'ai eu un long entretien et dont l'accueil bienveillant m'a particulièrement touché ; je suis allé ensuite chez M. Léon Bourgeois, qui était absent, mais je retournerai le voir demain matin.

« Je puis ajouter que j'ai été encouragé dans mes intentions par toutes les personnes que j'ai vues.

« Je n'ai, a-t-il ajouté, fixé mon choix sur aucun nom ; cela résultera des consultations que j'aurai demain. Une seule résolution est arrêtée dans mon esprit : celle de ne pas prendre le ministère de l'intérieur.

« Je désire fermement que mon ministère soit un ministère de détente et de conciliation républicaine.

» Je ne veux pas, en ce qui me concerne, que certains souvenirs anciens ou certains malentendus puissent être un obstacle à cette détente et à cette conciliation.

La Réforme Electorale

Le service de 3 ans

« Quant à mes intentions elles sont très nettes ; il y a deux questions qui actuellement priment toutes les autres : la question de la réforme électorale et la question de la durée du service militaire.

« En ce qui concerne la Réforme électorale, je demanderai à la Commission du Sénat de faire un effort de conciliation et de s'arrêter à un texte consacrant la représentation des minorités ; d'accord avec la Commission nous en rechercherons ensuite les modalités.

« Donc, ici, transaction et conciliation.

» Il est de toute nécessité, en effet, de ne pas perpétuer un conflit entre la Chambre et le Sénat.

» En ce qui concerne le service de trois ans, je n'accepterai de former un cabinet, que si je réunis l'unanimité de mes collaborateurs sur la nécessité du service de trois ans.

« J'en étais partisan dans le cabinet de M. Briand ; mon opinion n'a pas varié ; sur ce point je serai irréductible. »

M. Barthou continuera demain ses visites.

Il espère pouvoir donner dans la journée une réponse définitive au Président de la République.

Une combinaison

Paris, 20 mars.

Bien que M. Barthou n'ait pas encore accepté définitivement la mission de constituer le cabinet, on peut dans l'éventualité à peu près certaine, où il donnerait demain

M. LEON BARTHOU

une réponse formelle au Président de la République, indiquer les noms des hommes politiques qui deviendraient ses collaborateurs.

M. Barthou prendrait la présidence du Conseil avec le ministère de l'instruction publique ; M. Stéphane Pichon irait aux affaires étrangères ; M. Klotz resterait aux finances ; M. Jean Dupuy irait au ministère de l'intérieur ; M. Pierre Baudin resterait à la marine ; M. Massé irait au travail ; M. Charles Dumont au commerce ; M. Doumergue aux travaux publics ; M. Chéron à l'agriculture ; M. Lebrun irait aux colonies ; M. Etienne resterait à la guerre.

M. Barthou a l'intention d'offrir le portefeuille de la justice à M. Viviani ; cependant si ce dernier ne l'acceptait pas, il lui offrirait le portefeuille de l'instruction publique; M. Barthou prendrait alors avec la présidence du Conseil, un autre ministère.

Dans les sous-secrétariats, M. Barthou créerait le sous-secrétariat de la marine marchande, qui serait donné à M. De Monzie ; M. Paul Morel resterait à l'intérieur ; Bourély aux finances ; Bérard aux Beaux-Arts, et Chaumet aux T. T. T.

40 personnes empoisonnées
A RUYSBROECK

Une quarantaine d'habitants de Ruysbroeck-lez-Willebroeck (Belgique) ayant mangé de la charcuterie, ont ressenti un malaise étrange.

L'état de quatre de ces personnes ne tarda pas à empirer. Et hier, il inspirait une très vive inquiétude.

Le parquet de Malines s'est rendu sur les lieux, *accompagné de médecins légistes*. On a reconnu que les aliments absorbés étaient de mauvaise qualité.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » publient tous les jours une chronique inédite sur des questions d'actualité : scientifiques, économiques, d'assistance, etc..., etc...

Le service de 3 ans

NOTRE ENQUÊTE

La réponse de M. Soulfort, sénateur du Nord

M. Soulfort, sénateur du Nord, répond en ces termes à notre questionnaire :

« Vous me demandez si je voterai le service de 3 ans : comme beaucoup d'autres je le voterai si sa nécessité, pour sauvegarder notre intégrité nationale, m'est démontrée, et j'ajoute aussitôt que, quant à présent, la preuve n'en est pas encore complètement faite pour moi.

« L'opinion s'est émue de ce que l'Allemagne vient d'augmenter considérablement son contingent en temps de paix et il y a de quoi s'émouvoir car cette augmentation d'effectif à raison de 60.000 hommes par an donne 200.000 hommes en plus d'active, en tenant compte des déchets.

« Chez nos voisins l'effectif du temps de paix est bien près de se confondre dans une forte mesure avec celui des troupes de premier choc, s'il est vrai, comme on l'affirme, que leur infanterie, aussi bien que l'artillerie et la cavalerie, puissent s'embarquer dès le second jour de mobilisation.

« Nous sommes d'ailleurs moins bien placés : nos voies ferrées convergent pour la plupart sur Paris au lieu de se diriger sur la frontière au départ des profondeurs du pays et il s'ensuit une perte de temps.

« Il faut donc compter sur nos troupes de couverture et sur les trois corps d'armée qui les composent pour soutenir le premier choc et nous avons à faire, pour les fournir en hommes, l'effort démesuré peut-être d'obtenir d'une population de 39 millions d'habitants la force vive que l'Allemagne demande à une population de 67 millions.

« De là la pensée de revenir au service de 3 ans.

« Mais avant d'y arriver est-il bien exact que l'on ait obtenu du service de 2 ans tout ce qu'il peut donner et comment oublier, par exemple, que toute d'entente entre les deux Ministères de la Défense Nationale : celui de la Guerre et celui de la Marine, les inscrits maritimes comptent un surcroît de 40.000 hommes, soit l'effectif en infanterie de 2 corps d'armée, que notre flotte ne peut pas utiliser et qui sont pourtant perdus pour l'armée de terre. La réforme de l'inscription maritime est urgente.

« Par ailleurs, il est certainement dangereux que nos régiments d'infanterie de l'intérieur aient actuellement leurs compagnies à l'effectif de paix de 120 hommes seulement qui ne laisse au remplacement de la classe libérée par une classe nouvelle qu'une vingtaine de soldats, immédiatement propres à un service actif alors que, outre les recrues, pendant 6 mois, on a à déduire les hommes affectés au service des mitrailleuses, ceux qui doivent servir d'ordonnance aux officiers prenant des commandements dans les formations de réserve, les auxiliaires qui ne font de service armé et les hommes qui passeront eux-mêmes aux formations de réserve, comme sous-officiers et caporaux.

« Il en est différemment à la frontière de l'Est, où les compagnies sont à l'effectif renforcé, mais là encore se rencontre chaque année, à la libération de la classe, la lacune des 6 mois d'instruction qui rendrait durant cette période les troupes de couverture impropres à refouler les effectifs nouveaux de l'envahisseur.

« En résulte-t-il nécessairement l'obligation de faire appel au service de 3 ans pour soutenir notre ligne de défense ?

« Sur un espace déterminé les contacts directs, encore qu'il y ait lieu de craindre un débordement par la Belgique, ne peuvent se produire que dans une zone limitée et sur un espace ainsi défini on ne peut faire manœuvrer qu'un nombre d'hommes également limité, en réservant encore les emplacements nécessaires aux services de l'arrière.

« Si je m'écoutais, je conclurais qu'il serait bien plus simple de composer exclusivement les régiments de couverture avec un complet de soldats instruits qui leur seraient envoyés par des régiments de l'intérieur, ceux-ci étant chargés de dresser les hommes et formant un réservoir où puiserait la première ligne. On échapperait ainsi, sans faire appel au service de trois ans, au vice essentiel et primordial à cette place résultant des 6 premiers mois voués à l'instruction et on aurait une couverture de 300.000 hommes instruits en y comptant les réservistes de toute la région frontière, capables de rejoindre leur corps immédiatement.

« Mais la combinaison qui me séduirait touche à toute l'organisation de notre mobilisation et je ne peux pas me fier assez à moi-même dans ces matières pour me reposer entièrement sur une telle conception tant qu'elle n'a pas pour elle l'autorité des tacticiens qui ont la charge de notre défense.

« Je réserve donc mon jugement en demandant pour le moment à ceux qui ont leur parti pris dès à présent de ne pas brusquer une solution qui peut peser lourdement sur la vie civile de la nation. Gardons notre sang-froid et nous n'en ferons que mieux le nécessaire.

» Qu'il me soit permis aussi de demander que nos forces vives soient désormais réservées à la défense nationale et à l'intégrité du territoire. Je souhaite que l'ère des conquêtes comme celle des traités secrets soit définitivement close, avec notre mainmise sur le Maroc et je n'ai garde d'oublier les répercussions qui s'ensuivent dans l'équilibre européen tout entier lorsque celui-ci est entamé à une seule place pour commencer.

« Il n'est pas douteux, en effet, que l'entreprise marocaine a eu pour conséquence la réalisation par l'Italie de l'hypothèque que nous lui avions consentie pour notre part sur Tripoli, afin d'avoir nos mains libres par ailleurs et c'est parce que la Turquie était aux prises avec l'Italie et paralysée dans ses moyens que les puissances chrétiennes balkaniques ont résolu d'en finir cette fois avec l'ennemi héréditaire, au risque de déchaîner l'antagonisme latent de la Russie et de l'Autriche et de mettre le feu à l'Europe tout entière.

« Il faut que notre territoire soit intangible ; notre dignité dans le monde doit rester intacte et pour le surplus demandons à notre politique étrangère d'être économe de nos forces vives et de ménager notre armée. »

Quelques lettres

Nous voudrions publier les lettres que bon nombre de nos lecteurs nous ont adressées. Mais une telle publication manquerait d'intérêt. Les arguments dont on peut se servir en faveur du service de trois ans ou contre ce service sont limités. Ils sont, en outre, connus. En publiant toutes les lettres qui nous sont parvenues, nous nous exposerions à d'inutiles redites. Nous ne citerons donc que les passages essentiels de celles qui présentent sinon quelque originalité, tout au moins une apparence de nouveauté.

« Je serais heureux, nous écrit un « Intellectuel » de Valenciennes, d'attirer votre attention sur le passé, c'est-à-dire sur le cas des jeunes gens de la classe de 1906, qui ont obtenu plusieurs sursis afin de pouvoir continuer leurs études. Ces jeunes gens qui forment l'élite intellectuelle de la classe 1906 — qui, elle, a été libérée après 2 ans de service — sont actuellement sous les drapeaux et ont dépassé l'âge de 27 ans. Au point de vue aptitude militaire, ces jeunes gens ont rempli largement leur rôle, vu qu'ils terminent les six derniers mois comme officiers de réserve.

« J'ose donc espérer qu'un député déposera un amendement au projet de loi en instance devant la Chambre des Députés, amendement ainsi conçu : « Sont libérés au bout de 2 ans de service, tous les jeunes gens des classes antérieures à la classe 1909, ayant obtenu des sursis d'études et ayant dépassé l'âge de 27 ans, qui, ayant obtenu le brevet d'aptitude militaire, ont terminé leurs derniers six mois comme officiers de réserve. »

— « C'est dans les casernes, écrit d'autre part un « père de famille de Lille », que vous devez poursuivre votre enquête. Pénétrez dans les chambrées. Interrogez les fils du peuple. Ils se confesseront à vous, en toute simplicité, en toute franchise. Ils vous diront que seuls quelques privilégiés admettent le principe du service de trois ans. Vous apprendrez ainsi que les fils d'ouvriers, de petits artisans et de petits employés ne partagent nullement l'enthousiasme ingénu des riches lycéens qui n'ont pas encore pris contact avec la vie. Ce que nos fils demandent, c'est d'être au plus tôt rendus à la liberté. On trompe l'opinion en racontant chaque jour qu'ils donnent leur approbation au projet du gouvernement. Et cela il faut que l'opinion publique, si facilement leurrée, le sache. »

Nous répondrons brièvement à notre correspondant.

Sa proposition est généreuse. Et puisque nous recueillons, au cours d'une enquête qui serait déloyale si elle n'était impartiale, l'avis de toutes les personnalités autorisées, il serait juste de consulter les intéressés immédiats, les militaires eux-mêmes. La curiosité des journalistes s'arrête malheureusement au seuil des chambrées. Et les soldats que nous avons ces derniers jours interrogés, au sortir des casernes, ont presque tous éludé nos questions. Ceux qui ont consenti à parler se sont pour la plupart montrés hostiles au service de trois ans.

Mais il serait injuste de tirer une conclusion de cette consultation très restreinte.

L'opinion des militaires, quelle qu'elle puisse être, ne suffira sans doute pas — et nous le comprenons, — à influencer le vote du Parlement. Il n'en est pas moins établi que les militaires ont le droit de parler. S'il leur plaisait de procéder à un referendum, nous en enregistrerions bien volontiers les résultats.

P.-T. P.

La Réforme Militaire
EN BELGIQUE

La Chambre belge est partie jeudi en vacances, après avoir terminé la discussion générale du projet de réforme militaire. La plupart des orateurs qui étaient encore inscrits ont renoncé à la parole, et M. Vandervelde, leader socialiste, s'est contenté de faire observer qu'on aggrave considérablement les charges militaires, alors qu'on se refuse à établir l'égalité politique des citoyens.

En réalité, le débat militaire traîne lamentablement. Quand le projet fut déposé, on avait pensé qu'il aurait pu être voté avant le 1er janvier 1913 ; on ne sait plus aujourd'hui quand la réforme aboutira. La discussion des articles du projet sera fort longue en effet, un grand nombre d'amendements importants ayant été déposés ; car la Chambre malgré l'opposition du groupe libéral, a décidé qu'elle ne reprendrait ses travaux que le 16 avril. Le Sénat ne pourra donc guère commencer la discussion du projet militaire avant le mois de juin, et la réforme de l'armée ne sera pas acquise avant juillet.

On s'étonne, à Bruxelles, que la Chambre ait voulu s'ajourner au 16 avril, alors que les socialistes menacent de proclamer la grève générale pour le 14 avril. On assure même que si la grève éclate, les vacances parlementaires seraient prolongées par simple arrêté royal, afin que le gouvernement puisse faire face à la crise en dehors de toute pression du Parlement.

Le service de 3 ans

UN CONTRE-PROJET MESSIMY

Aujourd'hui, a été mis en distribution un contre-projet à la loi de recrutement, déposé par M. Messimy, ancien ministre de la guerre.

M. Messimy propose que les militaires accomplissant leur troisième année de service soient mis en congé après vingt-huit mois de service effectif. Ces militaires continueraient à compter dans leurs unités, pourraient être rappelés en cas de besoin et rejoindraient leur corps pour prendre part aux manœuvres d'automne ; ils ne cesseraient pas en un mot, d'être soldats, mais seraient en congé de longue durée dès que la plus jeune classe serait mobilisable.

Il serait d'ailleurs attribué aux hommes qui demanderaient à accomplir intégralement leurs trois ans de service — notamment dans les armes à cheval — les avantages faits aux engagés de trois ans.

Le contre-projet est très court, et ne comporte que 7 articles (au lieu de 29 dans le projet du gouvernement). Toutes les améliorations et modifications de détail à apporter aux opérations des conseils de revision, au régime des engagements et rengagements, aux dispositions relatives aux élèves des grandes écoles, ainsi qu'à celles concernant les officiers de réserve, etc., feraient l'objet d'une loi ultérieure.

La Cour d'Appel de Paris (4e Chambre), vient de rendre un arrêt qui fera certainement grand bruit dans le monde médical et pharmaceutique.

Tout le monde connaît le Thermogène avec son Pierrot crachant le feu, popularisé par l'affiche de Cappiello ; or, depuis quelque temps, de nombreux contrefacteurs avaient cru pouvoir employer le mot « Thermogène » sur leurs étiquettes. La Cour d'Appel vient de décider que la dénomination « Thermogène » était une appellation neuve et originale, susceptible d'appropriation privée et que nul autre que le créateur de la marque véritable, n'avait le droit de s'en servir.

Les rapports commerciaux franco-allemands

Examinant la possibilité du boycottage commercial entre la France et l'Allemagne, le *Lokal-Anzeiger* écrit :

« On sait en France que la vente des produits français en Allemagne est très sensiblement supérieure à celle des produits allemands en France. »

Le fait affirmé par le *Lokal-Anzeiger* est inexact. C'est une erreur qui est, il est vrai, généralement répandue. On voit que des journaux allemands tels que le *Lokal-Anzeiger*, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* traita l'été dernier de semi-officieux, ne négligent pas de l'accréditer. Pour la réfuter nous nous bornerons à citer les chiffres suivants empruntés à l'annuaire statistique de l'empire allemand, année 1912, page 250 :

	Importations françaises en Allemagne	Exportations allemandes en France
	Marks	Marks
1908	420.000.000	438.000.000
1909	485.000.000	455.000.000
1910	508.000.000	513.000.000
1911	524.000.000	598.000.000

Ces chiffres établissent que dans une crise commerciale, l'Allemagne aurait plus à perdre qu'à gagner.

CONTES ET VARIÉTÉS

La Légende des Œufs de Pâques

La coutume d'adresser, à ses amis, le jour de Pâques, des œufs de sucre ou de chocolat enrubannés de soie a une charmante origine, s'il faut en croire la légende, — et, en tout cas, l'histoire mérite d'être contée.

C'était au XVIe siècle. Marguerite d'Autriche, venue des Flandres, pour un pèlerinage en pays bressan, s'était arrêtée à Bourg, au moment où les paysans, selon une ancienne habitude, célébraient par des réjouissances la Fête de Pâques.

Sur la place du village, filles et garçons dansaient au son de la viole, de la musette et du tambourin. Tous les soupirants, toutes les jouvencelles au cœur tendre s'étaient donné rendez-vous à ce bal, qui devait décider de leur destin. Une tradition locale voulait, en effet, que les amoureux fissent une danse entre les œufs disséminés dans le gravier de la route ; et, s'ils parvenaient à l'exécuter sans en écraser un seul, ils se trouvaient par cela même fiancés, en dépit de l'opposition possible de leurs parents.

Or, comme Marguerite assistait au spectacle de ces jeux naïfs, voici que le son d'un cor se fit entendre et que Philibert le Beau, duc de Savoie, égaré dans la forêt au cours d'une partie de chasse, parut tout à coup à ses yeux.

Après quelques minutes d'entretien, le duc invita la jeune souveraine à danser. Marguerite y consentit avec plaisir. Cavalier et cavalière s'amusèrent alors à inscrire leurs pas de danse entre les œufs sans les briser, comme ils avaient vu faire aux paysans. A plusieurs reprises l'épreuve leur réussit. Et sans doute Philibert parut-il un « prince charmant » aux yeux de Marguerite, car elle se prit à lui dire en souriant : « Duc, il ne nous reste qu'à nous conformer à la coutume de ce pays. »

Des acclamations accueillirent ces paroles. Et les paysans escortèrent Marguerite et Philibert jusqu'au château voisin, en criant : « Autriche et Savoie ! » tout le long du chemin.

Les noces furent célébrées l'année suivante. Les fiancés avaient choisi la fête de Pâques pour leur mariage ; et, en souvenir de la mode bressanne, à laquelle ils devaient leur bonheur, ils firent présent à tous les invités d'œufs splendides, magnifiquement orfévrés.

Par la suite, ils renouvelèrent ces cadeaux à chaque anniversaire; et, comme les sujets imitent toujours les usages des princes, la coutume s'établit et peu à peu s'étendit d'envoyer des œufs de Pâques aux personnes avec qui on était lié d'amitié.

Il y a aussi, à propos de ces œufs de Pâques, une jolie légende, que l'on conte aux enfants dans certains pays. Comme les cloches se taisent quelque temps avant Pâques, on dit qu'elles vont au Paradis pour recevoir la bénédiction divine, portées par de grands oiseaux de rêve aux yeux d'étoile. C'est quand ces oiseaux merveilleux rapportent les cloches dans les églises qu'ils pondent dans les cheminées des enfants sages ces œufs succulents, ornés de faveurs bleues ou roses, qui mettent du bonheur dans les yeux étonnés des tout petits.

Robert DE LA CHANTREVE.

MANIFESTATION DÉPLACÉE

Nous ignorons si nos potaches parlent bien, mais ce qui n'est pas douteux, selon un mot célèbre, c'est que certains d'entre eux parlent trop.

Qu'ils écrivent et pétitionnent pour affirmer leurs sentiments patriotiques, on ne peut que les en féliciter et c'est une joie pour les anciens que de voir se lever une génération ardente, si profondément imbue de l'idée du Devoir envers la Patrie. Que d'autres, bien jeunets encore, nous convient à marcher à la frontière, et réclament à grands cris l'augmentation de la durée du service militaire, nous avons le droit de sourire un peu de cette manifestation. Mais que parmi eux, il s'en trouve pour faire la leçon à leurs professeurs et se mêler aux querelles politiques, vraiment c'est dépasser la mesure. Que diable ! ne soyez pas si pressés, jeunes gens, et ayez un peu plus le respect de vos aînés et de vos maîtres !

M. Noël, sénateur, a voté l'autre jour pour l'amendement Peytral. C'était son droit. C'était même son devoir, puisqu'il mettait ses actes d'accord avec sa conviction. Mais M. Noël est aussi directeur de l'Ecole Centrale. Or, en arrivant mercredi, à l'école, il a été, de la part des élèves, l'objet d'une manifestation déplacée : « A bas Noël ! A bas Clemenceau ! Vive la Réforme ! » tels furent les cris qui l'accueillirent.

Naturellement les journaux nationalistes et réactionnaires — des amis de l'ordre et de la discipline — trouvent cela très bien.

Nous blâmons, quant à nous, une pareille attitude de la part des élèves. Et nous ne serons sans doute pas les seuls.

Feuilleton du 21 Mars — 16

Les Deux Cousines

par M. Georges de BOISFORET

Un instant il était demeuré comme étourdi, comme écrasé, par cette révélation. Puis il s'était redressé hautain, méprisant, il ne voulait pas montrer à cette femme qui, affreusement, indignement, s'était jouée de lui, la douleur surhumaine qui le déchirait.

— Au moins, apprenez-moi le nom de votre futur mari ; que je puisse être le premier à vous présenter mes félicitations.

— Oh ! Gaston, par grâce ne m'accablez pas ainsi. Votre ironie vos sarcasmes me font davantage mal à entendre que les plus amers reproches. Si vous pouviez savoir ! Je ne mérite ni votre haine, ni votre mépris. Ah ! c'est à douter de Dieu ! Je n'ai rien fait pour souffrir de cette façon. Ma conscience est pure de tout reproche.

Il ricana :

— Parbleu ! cela se conçoit, la conscience, c'est le juge le plus indulgent qu'on se donne à soi-même. Ah ! tenez, n'essayez pas de vous innocenter, ce serait inutile ! Lorsque je me suis confessé à vous — ce qui était de la démence, n'est-ce pas — pourquoi ne pas m'avoir déclaré franchement : Perdez-vous la tête, mon cher ? Gaston Maurey, le fiancé, l'époux de la fille de Pierre Sartolles, le financier vingt fois millionnaire, vraiment la chose est par trop drôle ; laissez-moi rire !. Oui, vous auriez dû [illegible] ainsi, et votre hilarité même ne m'eût pas fâché, car en vérité, mon ambition était risible. Je vous aurai compris... Je me serai éloigné de vous. Et j'aurais souffert sans que vous eussiez jamais rien su. Car l'amour que je vous ai voué, Marcelle, ne s'éteindra qu'avec mon dernier souffle. Mais il faut bien, n'est-ce pas, que les petites filles s'amusent... Pour elles le cœur d'un homme est un hochet. Vous avez trouvé plaisant de m'autoriser à supposer que je ne vous étais pas indifférent. Vous avez été émue, coquette, presque consentante. C'était une comédie délicieuse ! Un passe-temps dont l'occasion ne se présente pas tous les jours ! Et vous m'avez laissé m'éloigner fou de joie, ivre d'espoir. Pourtant vous n'ignoriez pas que, la comédie terminée, lorsque vous me diriez sur le ton ingénu que prennent les petites filles après une espièglerie : C'était pour rire... non, vous n'ignoriez pas que vous auriez ouvert dans le cœur d'un malheureux une blessure que le temps ne pourra refermer.

— Gaston !

Meurtrie, pantelante, blanche comme une morte, elle faisait peine à voir.

Impitoyable, il poursuivit :

— Tout à l'heure, je vous ai demandé comment s'appelait l'homme que vous allez épouser. Vous ne m'avez pas répondu.

Elle murmura dans un souffle :

— Jacques Burgos.

A ce nom, il eut un mouvement de stupéfaction.

Puis un rire sardonique.

Presque insultant.

— Jacques Burgos, le clubman, le beau, le fashional Jacques Burgos de qui, paraît-il, toutes les femmes raffolent, car il est le plus parfaite gravure de mode de notre époque et son élégance fait loi dans un milieu où les gens n'ont d'autres préoccupations, d'autres vertus, que la forme de leur cravate ! Ah ! j'aurais dû m'en douter. C'est donc là la raison de l'intérêt incompréhensible manifesté pour lui par votre père ! Le monde — je parle du vrai monde, le vôtre mademoiselle — s'en étonnait. Et il ne serait venu à l'esprit d'aucun que tout dût finir par un mariage. Il ne me reste donc plus, avant de prendre congé, qu'à vous complimenter d'un choix qui vous fait honneur.

Il s'était incliné.

Il fit un pas vers la porte.

Marcelle eut un élan vers lui.

Ah ! c'en était trop !

Elle ne pouvait pas le laisser partir de cette façon, non elle ne le pouvait pas ! Elle était à bout de forces, à bout de résistance.

Trop longtemps elle avait fait violence à son cœur.

Elle allait s'élancer vers Gaston.

Lui dire :

— Oh ! ne raillez pas ainsi, cela est affreux ! Gaston, c'est vous que j'aime... Oui, toi seul je le jure. Regarde mes yeux pour voir si je mens. Tu es toute mon âme. Le devoir m'oblige à prendre pour époux, pour maître, un homme que j'exècre, mais c'est toi qui m'a conquise toute, toi que j'aimerai toujours...

Pourtant, elle était demeurée muette, immobile.

Elle n'avait pas un geste, pas un mot pour retenir le jeune homme.

Pour se disculper auprès de lui.

A quoi bon ?

Par la volonté de son père, l'irrémédiable était accompli. Un fossé infranchissable les séparait. Jamais ils ne seraient l'un à l'autre.

Dans ces conditions, mieux valait garder le silence, taire son secret, ne pas armer dans l'âme de Gaston une souffrance nouvelle, un désespoir plus profond encore.

La jugeant indigne de l'ardente tendresse qu'il lui avait vouée, il se guérirait peut-être, il l'oublierait. Qui sait, il rencontrerait sur sa route une autre femme qui lui donnerait tout le bonheur qu'il méritait.

Seule, elle, Marcelle, pour toujours serait malheureuse.

Gaston était près de la porte.

Il se retira lentement, comme à regret, comme s'il eût attendu que la jeune fille prononçât un mot pour le rappeler.

Mais elle se taisait.

Et ce silence était impressionnant, tragique même.

Au moment de disparaître sans doute à tout jamais, l'officier se retourna.

Il n'essayait plus de dissimuler sous un masque d'ironie l'étendue de sa douleur.

D'une voix grave, brisée d'émotion, il déclara :

— Mademoiselle, probablement est-ce la dernière fois que la vie nous a mis en présence. Pardonnez-moi les paroles que je viens de vous faire entendre. Elles n'étaient pas dignes d'un galant homme et j'aurais dû avoir assez de sang-froid, assez d'empire sur moi-même pour les retenir à mes lèvres. Avant de vous quitter, je veux que vous sachiez que je n'éprouve pour vous ni un sentiment de colère ni un sentiment de haine. Ce n'est pas votre faute si j'ai fait un rêve, qui était insensé, et qui, hélas ! aura eu la durée éphémère de bien des rêves. Je n'ai pas le droit de vous garder rigueur. Il est des choses qui sont trop haut placées, qui sont trop au-dessus de soi pour pouvoir les atteindre. J'ai eu tort de l'oublier. Je pars en emportant votre souvenir, car si formellement il m'est interdit d'espérer, rien ne peut me défendre de vous aimer. Et je vous le répète : Mon amour ne s'éteindra qu'avec mon dernier souffle.

« Que la vie vous soit clémente ! Soyez heureuse ! c'est le vœu le plus sincère que formule un homme pour qui désormais toute félicité, toute ambition est morte ici-bas.

« Plus jamais vous n'entendrez parler de moi.

« Non, plus jamais.

» Adieu, mademoiselle. »

Un sanglot crevait dans sa gorge.

Il dit une fois encore :

— Adieu.

Elle inclina la tête.

Elle n'aurait pu répondre.

Mais des larmes montèrent à ses yeux et, lentement, coulèrent le long de ses joues.

Ces larmes, le jeune homme ne les vit pas.

Il avait écarté la draperie.

Et, en chancelant presque, il s'était éloigné.

Elle entendit s'éteindre le bruit de ses pas.

Puis se refermer lourdement sur lui la porte de l'hôtel.

C'était fini.

Jamais plus elle ne le reverrait.

Alors elle sentit toute son énergie l'abandonner. Autour d'elle les choses tournaient. Ses yeux se fermèrent. Elle poussa une faible plainte et elle s'effondra sur le tapis évanouie.

. . . .

Bien qu'il se plaignit toujours des mêmes malaises et d'un affaiblissement progressif de ses forces, Pierre Sartolles avait recommencé à se faire descendre dans son cabinet de travail où il avait avec Jacques Burgos, seul à seul, des entretiens de plus en plus fréquents, de plus en plus prolongés.

De ces entretiens, dont le sujet était un mystère, nul ne songeait à s'étonner.

A tout le monde, même à Régine, ils semblaient naturels.

D'autant plus naturels que le moment approchait où mademoiselle Marcelle Sartolles allait changer son nom de jeune fille contre celui de madame Jacques Burgos.

Déjà les journaux mondains avaient annoncé les fiançailles officielles de la fille du richissime banquier avec « l'un de nos plus sympathiques sportsmen » et ce mariage, dont la célébration était prochaine, s'annonçait comme le « great event » de la saison.

Implacablement, Sartolles poursuivait son plan ténébreux. Chaque battement d'horloge, chaque minute, chaque seconde même le rapprochait de la vengeance.

Car le but qu'il poursuivait, il était bien près de l'atteindre.

Ce but était infâme !

Que lui importait.

Il n'éprouvait aucun remords.

Et pourtant, c'était un crime que, à son tour, il allait commettre.

Un crime monstrueux !

Il le savait et il n'avait pas d'hésitation.

Pas de pitié...

Non.

Si terrible que fut le châtiment que, par Marcelle, il réservait à Régina et à Frédéric, ce châtiment ne se bornerait pas là seulement.

D'ici là l'ingénieur en aurait la preuve.

Précisément, ce matin-là, vers dix heures, on annonça au paralytique la visite de Frédéric.

A cette visite il s'attendait presque.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, rue Nationale, Lille
[illegible]